Image not found or type unknown

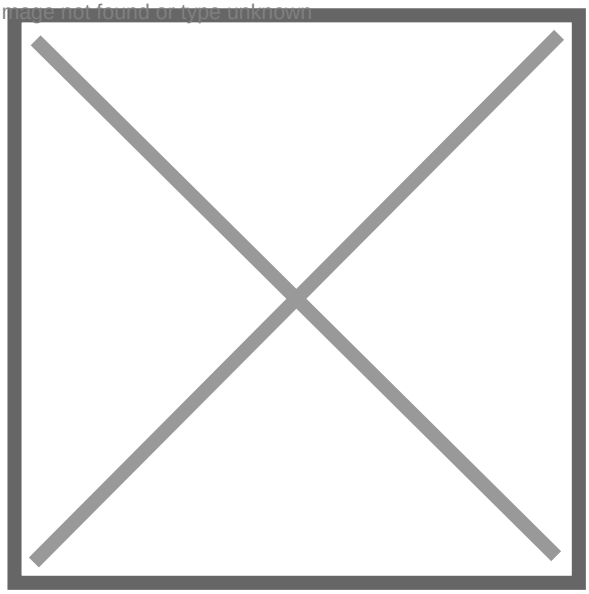

Frais avocat entre prud'hommes et appel

Par **nanou007**, le **11/06/2018** à **10:49**

Bonjour,
Mon dossier est passé aux prud'hommes et j'ai gagné ; dans la convention signé avec mon avocat pour prévoir ses honoraires, il était prévu qu'il perçoive 10% de la somme obtenue aux prud'hommes.
Nous avons fait exécuter le jugement et mon avocat a reçu les fonds sur un compte "CARPA".
La partie adverse a fait appel mais mon avocat prévoit de retenir les fameux 10% avant de me reverser la somme qui me revient.
Peut-il faire cela ?
Et si on perd en appel, il devra me rembourser ?
Je ne sais pas vers qui me tourner pour connaître les "méandres" de ce genre d'affaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés